



## Renouvellement période d'essai

Par **Marily**, le **15/01/2016** à **12:03**

Bonjour,

Employée en CDI depuis presque 3 mois, j'ai un rendez-vous le dernier jour de ma période d'essai. Une autre personne de l'entreprise m'a prévenu que c'était pour renouveler ma période d'essai.

Or, ce renouvellement est possible via ma convention collective et ma promesse d'embauche, mais n'a pas été précisé dans le contrat que j'ai signé.

Dans, ce cas, ai-je le droit de refuser ce renouvellement ? Que faire si mon employeur m'oblige à signer i.e. sous peine de me licencier ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **15/01/2016** à **13:11**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la période d'essai figure quand même au contrat de travail et si c'est seulement son renouvellement qui n'y figure pas..

Par **Marily**, le **15/01/2016** à **13:27**

La période d'essai figure au contrat de travail mais son renouvellement n'est pas mentionné.

Par **P.M.**, le **15/01/2016** à **13:41**

Je pense que pour le renouvellement, s'appliquerait la même règle que dans l'[Arrêt 11-10645 de la Cour de Cassation](#) :

[citation]la cour d'appel, ayant relevé que la période d'essai mentionnée dans la lettre de " proposition d'embauche " du 17 mars 2008, acceptée par le salarié, n'avait pas été reprise dans le contrat de travail signé par les parties le 14 avril 2008, en a exactement déduit, sans avoir à procéder à une recherche que ses constatations rendaient inopérante, que l'employeur ne pouvait se prévaloir d'une période d'essai[/citation]

Mais il y a un risque que si vous refusez de donner votre accord pour le renouvellement, l'employeur rompe la période d'essai immédiatement...  
Eventuellement, vous pourriez donc accepter et si l'employeur avait l'intention de la rompre pendant le renouvellement, invoquer le fait qu'il est illicite...

Par **Marily**, le **15/01/2016** à **13:47**

Merci pour votre réponse.